

Juin 2026

La lettre du
Réseau École
est coordonnée par
Anne BEAUDONNE
Stéphane BONNÉRY,
Paul DEVIN,
Sigrid GÉRARDIN
Sébastien LABORDE,
Laetitia POINTU.

Éditorial

En octobre prochain, le PCF fera connaître son **Plan pour l'école de demain**. Après plus d'un an de consultations et de débats, notre parti réaffirmera les principes essentiels avec lesquels il défend une école de l'égalité et de l'émancipation.

Plus que jamais, dans un temps où les perspectives inégalitaires de l'extrême-droite s'immiscent dans le discours commun et où les égoïsmes du néolibéralisme ne se préoccupent que de la réussite des plus favorisés, nous devons redire notre attachement à une démocratisation de l'école pensée comme une élévation générale et continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation.

Loin de la concurrence, du mérite, du don naturel, nous affirmons la capacité de toutes et tous.

Ce **Plan pour l'école de demain**, il vous appartiendra de le faire connaître pour contribuer à la nécessaire bataille culturelle contre les volontés réactionnaires qui s'opposent aux perspectives d'une école émancipatrice pour leur préférer la reproduction de l'ordre social et moral.

Nous vous invitons donc à prévoir pour l'année 2026-2027 des événements à cette intention... Vous pourrez compter sur le soutien de la Commission Éducation, si nécessaire.

Paul DEVIN

SOMMAIRE

Éditorial	1
Une vision communiste pour l'école de demain	3
Contre les fermetures de classe.....	4
Baisse démographique dans le secondaire : prétexte à la casse de l'enseignement public ou levier pour de nouvelles conquêtes	6
Baisse démographique : cesser de sacrifier	7
Scolarité à 2 ans	9
Critères de sélection de l'éducation prioritaire	11
Des bourses à indexer, un revenu étudiant à conquérir	12
Reconnaître le rôle et le travail des AESH !	14
Un statut pour les AESH ?.....	15
Carnets Rouges n°36 : Raison, vérité(s) et pouvoir	16

Une vision communiste pour l'école de demain

Depuis plus d'un an, la commission éducation du PCF construit un projet pour l'avenir de l'École : débats au sein de la commission, contributions écrites et rencontres avec des fédérations, des sections ou des membres du réseau École... Au-delà du constat d'une école toujours plus inégalitaire et injuste, il propose le projet communiste d'une école émancipatrice.

Le texte final sera présenté en octobre prochain.

Plus de 80 ans de projets communistes pour la démocratisation du savoir.

Depuis plus de 80 ans, le Parti communiste défend une vision de l'école dont le parti pris majeur est celui d'une généralisation de l'accès aux savoirs.

En 1943, Georges Cogniot, au nom du Parti communiste, propose aux organisations de la Résistance, l'Esquisse d'une politique française de l'enseignement. Il y affirme l'absolue nécessité pour l'école française future de permettre à toutes et tous d'accéder à l'enseignement secondaire : « *Notre peuple voudra tout d'abord une généralisation de la culture, la possibilité pour toutes les intelligences d'accéder au bénéfice des plus hautes études, de la science qui, trop souvent, furent jusqu'ici le privilège d'une minorité* ».

À la Libération, au sein d'une commission nommée par le Conseil national de la Résistance (CNR) et présidée par Paul Langevin puis Henri Wallon s'élabore un projet de réforme du système scolaire fondé sur les égales possibilités de toutes et tous d'accéder à la culture. Leur projet cherche, au-delà du développement des aptitudes de chaque élève, à

penser la démocratisation comme une élévation générale et continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation grâce à un enseignement obligatoire jusqu'à 18 ans.

L'éviction des communistes du gouvernement conduira le plan Langevin-Wallon à finir dans un tiroir ministériel mais bon nombre d'historiens ont con sidéré qu'il avait constitué une véritable matrice pour les associations, les syndicats et les partis politiques engagés dans la défense d'une école démocratique

Depuis, régulièrement, le PCF a défendu son projet d'une école égalitaire.

- **Avant-projet** puis **Propositions pour une réforme démocratique de l'enseignement** (1966 puis 1967)
- **Propositions pour reconstruire l'école** (Pierre Juquin, 1973)
 - Proposition de loi du groupe CRC : « Reconstruire l'école : proposition de loi d'orientation, portant création de l'école fondamentale démocratique et moderne »
- **Pour une école de l'égalité, de la justice et de la réussite pour tous** (Marie-George Buffet, 2005)
 - Proposition de loi du groupe CRC en mars 2005 : « Pour une école de l'égalité, de la justice et de la réussite scolaire de tous les jeunes »
- **L'École en commun** (2017)
- **Plan pour l'École de demain** (2026)



Contre les fermetures de classe

Dans tous les départements, la réalité du budget de l'État 2026 concernant l'Éducation nationale éclate au grand jour avec des milliers de postes d'enseignants supprimés. Ce sont des milliers de classes et de postes dans le second degré qui sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité.

Baisse démographique ?

Le ministre de l'Éducation et le gouvernement s'appuient sur une baisse démographique annoncée avec 1 million 700 000 élèves en moins à l'horizon 2035. Cette baisse, brandie comme un argument massue pour éteindre toute discussion, serait entendable si, durant la période de boom démographique, le nombre de postes avait suivi l'augmentation du nombre d'élèves et si l'école publique était dans une autre situation que celle que nous connaissons.

Ce n'est bien entendu pas la réalité, la France est dans le peloton de queue des pays de l'Union européenne s'agissant du taux d'encadrement en étant 3 à 4 points plus élevé que le taux moyen des pays de l'OCDE, avec près de 23 élèves par classe contre une moyenne se situant entre 18 et 19 élèves par enseignant en moyenne pour les pays de l'OCDE. L'école est pourtant dans un moment historique où s'affrontent les intérêts du capital d'un côté, qui poussent à la baisse de la dépense publique, la réduction des moyens de l'éducation, tout en favorisant de fait l'enseignement privé qui veut éviter des baisses d'effectifs afin de maintenir un taux de rentabilité acceptable pour les tenants de l'école privée.

De l'autre côté, les mobilisations des élus, des parents d'élèves fleurissent partout sur le territoire pour défendre l'école publique, notamment dans les quartiers populaires urbains ou les territoires ruraux.

Chacun perçoit que cette baisse démographique peut être l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement des élèves et des enseignants, avec notamment la réduction du nombre d'élèves par classe. L'offensive idéologique à l'œuvre depuis des années contre l'école publique montre ainsi un objectif clair : soumettre l'État aux intérêts capitalistes, y compris le service public d'éducation,

ou répondre aux attentes et aux aspirations des familles de travailleuses et de travailleurs qui veulent le meilleur pour leur enfant, en considérant toujours que l'école doit être le lieu de l'émancipation de toute la jeunesse.



Les communistes engagés dans la bataille

Les communistes, les élus et les fédérations sont engagés dans ces batailles contre les fermetures de classe. Il s'agit non seulement d'améliorer les conditions d'enseignement mais aussi de créer les conditions de la transformation de l'école en améliorant les conditions de travail des personnels de l'éducation, en redonnant à l'école publique les moyens d'accomplir ses missions, de répondre aux besoins de tous les élèves, permettre l'élévation du niveau de connaissance de toutes et tous, engager de manière nouvelle la bataille contre les inégalités sociales de réussite scolaire en se basant sur les

besoins de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre. C'est aussi un levier pour recréer un véritable service de remplacements des enseignants quand on sait que ce sont les territoires les plus populaires qui pâtissent de ce manque de personnels.

Il s'agit dans les semaines qui viennent de faire grandir ces milliers de batailles contre les fermetures en ouvrant une perspective de changement de politique en rupture avec les politiques libérales menées depuis une quinzaine d'années.

Reconquérir du temps de classe

Il s'agit enfin d'ouvrir une perspective de reconquête de temps de classe après 15 années de régression où les élèves de France ont perdu l'équivalent de 2 années de classe sur tout le temps de la scolarité obligatoire, et ce sans alourdir le temps de service des enseignants. Au contraire même, il s'agit de faire respirer les classes, et comme le propose le projet communiste pour une école émancipatrice, libérer du temps pour la pédagogie, la concertation, la préparation de la classe et le travail en équipe.

Cette baisse de la démographie, à moyens constants ou mieux, en récupérant le point de PIB supprimé au ministère de l'Éducation est un véritable levier si un mouvement large s'en empare pour remédier aux inégalités et permettre l'élévation du niveau de connaissances, un véritable développement des savoirs dans la société.

Cette bataille appelle une mobilisation et des réponses concrètes à court terme, mais elle exige aussi de faire grandir l'exigence d'une alternative politique, en rupture avec les politiques menées, avec la visée de transformer l'école, pour une école émancipatrice.

*Sébastien LABORDE,
membre du CEN, Commission Éducation*

Faute de moyens... un petit tour de passe-passe !

Le ministre de l'Éducation nationale annonce une sévérité orthographique et syntaxique accrue pour les corrections du DNB et du Bac... On peut débattre des exigences minimales requises pour ces examens mais la prétention d'une amélioration du système scolaire par l'expression d'une consigne ministérielle de plus grande sévérité est d'une totale hypocrisie ! D'autant qu'elle se traduit par la demande d'un bachotage de dernière minute !

Les progrès nécessaires des élèves qui rencontrent des difficultés dans la maîtrise de l'écrit ne procèdent pas de l'injonction à la sévérité. Ils nécessitent des moyens pour réduire les effectifs des classes, pour former les enseignants de toutes les disciplines aux questions de didactique de l'écrit, pour avoir le temps d'apprendre.

La politique scolaire libérale ne cesse de faire ces numéros d'esbrouffe qui agitent quelques temps le débat médiatique en entretenant le leurre d'une finalité de plus grande réussite.

Le ministre assure vouloir en terminer avec « *un sentiment d'impuissance face aux inégalités et à la grande difficulté scolaire* ». Les enseignantes et enseignants se battent, elles et eux aussi, pour ne pas être impuissants. Et leur expérience quotidienne témoigne des difficultés croissantes à mener ce combat...

Un petit tour de passe-passe médiatique qui raconte que les profs seraient en train de renoncer en diminuant les exigences mais que l'autorité du ministre va remettre de l'ordre dans tout cela... La réalité, Monsieur le ministre, c'est que cette impuissance que vous dénoncez est le résultat de la politique néo-libérale qui a délabré le service public depuis des décennies et dont vous êtes le nouveau serviteur.

Baisse démographique dans le secondaire : prétexte à la casse de l'enseignement public ou levier pour de nouvelles conquêtes

La volonté du ministre de l'Éducation nationale de poursuivre la baisse de la dépense publique en matière d'éducation, au prétexte de la baisse démographique, réelle aujourd'hui, et très hypothétique pour demain, conduit les collectivités, frappées elles aussi par l'austérité à repenser leur politique en matière de gestion des bâtiments.

Ainsi à l'échelle régionale et départementale, les politiques publiques sont mises à mal aujourd'hui. La perspective annoncée d'une baisse importante des effectifs scolaires dans le secondaire conduit les collectivités à s'interroger sur le devenir de bâtiments qui seraient inutilisés.

La volonté du ministre, de la droite et de l'extrême droite est la réduction du nombre d'établissements pour rationaliser les coûts de structure. Cela conduirait non seulement à la poursuite de la dégradation des conditions d'enseignement mais aussi à l'éloignement de plus en plus grand entre les établissements et le domicile des élèves. Les régions et les départements subissent une crise des recettes, qu'elles proviennent de l'État ou de la redistribution de taxes et d'impôts indirects très liés à la conjoncture économique. Cette crise budgétaire des collectivités peut conduire des majorités de gauche à un certain nombre de renoncements.

Il est important de préciser que les prévisions de baisse démographique sont des projections à partir de l'hypothèse de la poursuite de la baisse de natalité en France. Et il convient de rappeler que le boom démographique de l'an 2000 n'avait absolument pas été prévu, ni anticipé de fait.

Quel positionnement adopter face à cette perspective, alors même que l'école subit une cure d'austérité en termes de moyens humains, de politique salariale en direction des personnels, et de moyens matériels alloués par le biais des collectivités ?

- La baisse démographique doit permettre d'améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves, et les personnels de l'éducation. La baisse des effectifs par classe pourrait être un enjeu autour duquel la

gauche se retrouverait, tout comme au lycée une réflexion autour de la carte des formations afin de rendre accessible toutes les filières à tous les élèves.

Pour cela, les régions doivent avoir les moyens de mener des politiques d'investissement dans les bâtiments scolaires avec en perspective les enjeux sociaux et environnementaux.

- Des questions importantes jusqu'ici délaissées peuvent voir apparaître des réponses. Par exemple, la perspective que des formations de l'enseignement supérieur s'implantent dans les territoires à partir de locaux qui seraient désormais disponibles.
- Une amélioration importante des conditions d'enseignement avec des établissements à taille humaine, que ce soit en collège ou en lycée.
- La perspective de l'allongement du temps scolaire, le temps en classe d'une part, la scolarité d'autre part avec par exemple le retour à 4 années pour l'enseignement professionnel.

Ces quelques propositions s'inscrivent dans une démarche de réponses concrètes à des problématiques connues que l'austérité budgétaire imposée ne parvient pas à dépasser, voire qu'elle aggrave. Elles affrontent les logiques libérales de baisse de la dépense publique, de favoritisme de l'enseignement privé, de promotion de l'apprentissage au détriment du lycée professionnel notamment.

Nos propositions, à l'opposé de ces logiques, permettent d'inscrire l'école dans une ambition politique d'élévation du niveau de connaissance d'une classe d'âge, au travers de l'amélioration des conditions d'enseignement alors que le tri social imposé avec la fin du collège unique et la volonté de trier les élèves à l'entrée du lycée redevient le dogme des libéraux et de l'extrême droite.

Alors que de nombreuses luttes ces dernières semaines contre les fermetures de classes, les suppressions de postes ont montré une volonté majoritaire de redonner à l'école les moyens d'exercer ses missions, il est important de porter dans le débat une ambition politique pour l'école, la transformation de l'école pour une école émancipatrice avec des mesures concrètes d'amélioration des conditions d'enseignement, et la baisse démographique est une chance historique pour cela, et des mesures à visée transformatrice de l'école avec la volonté de combattre les inégalités sociales de réussite scolaire et les causes de l'échec ou des difficultés scolaires.

*Sébastien LABORDE,
membre du CEN, Commission Éducation*

Baisse démographique : cesser de sacrifier ...

Tribune de Stéphane Bonnery dans le Monde

La baisse de la démographie scolaire en France nourrit maints commentaires et débats. Sans être fausses, les données sur lesquelles ils reposent doivent être mises en perspective. Faute de quoi, on raisonne avec un torticolis argumentatif, prétexte à une politique de suppression de postes dans l'enseignement public.

Effectivement, hormis l'année postconfinement, le nombre de naissances diminue depuis 2011. C'est la seule chose que mettent en avant les partisans à toutes occasions d'une réduction de l'emploi public. Mais si l'usage des données statistiques est honnête et rationnel, il ne peut pas évoquer les évolutions démographiques uniquement lorsque la tendance est à la baisse !

Car, de 1998 à 2010, la France a connu une importante vague démographique ascendante, dite du « babyboom de l'an 2000 », jusqu'à 832 799 nouveau-nés en 2010, selon l'Insee. Or, durant cette période de croissance du nombre de naissances, les politiques publiques ont limité au maximum la création de postes d'enseignants qui auraient été nécessaires à de bonnes conditions de scolarité.

Restrictions antérieures

Cette génération d'élèves a été sacrifiée à la logique de réduction des dépenses. Elle a souffert de la raréfaction des postes pour les réseaux d'aide aux élèves en difficulté. Et elle a perdu près de deux ans et demi d'heures de cours cumulées : réduction drastique de l'accueil des enfants de l'âge de 2 ans, suppression des samedis matin en primaire et d'heures d'enseignement des disciplines scolaires au collège. Cette génération a également été privée de la possibilité d'obtenir un brevet d'études professionnelles (BEP), graduellement dilué, jusqu'à être supprimé en 2021. Elle a subi la réforme des filières du lycée, instaurée en 2019, qui a dégradé les conditions d'études, ainsi que la mise en place de Parcoursup, en 2018, qui a endigué l'accès à l'enseignement supérieur. De telles politiques ont des conséquences importantes sur leurs niveaux d'acquisition.

La baisse des naissances ayant commencé en 2011, ces enfants « sacrifiés » sont aujourd'hui au maximum en classe de 4e. Le lycée, lui, est encore au maximum de ses effectifs, de même que les jeunes en âge d'étudier à l'université seront encore pour près de dix ans ceux correspondant au sommet de la courbe des naissances. Si les arguments ministériels étaient sincères, on assisterait à une augmentation des crédits pour ces niveaux scolaires, au contraire de ce que l'on observe.

Au demeurant, il est vrai que le nombre de naissances s'infléchit massivement : il faut remonter aux guerres mondiales ou à l'entre-deux guerres pour passer sous le seuil des 650 000 par an, comme c'est le cas aujourd'hui. Cette situation revêt des enjeux massifs, à court terme pour le primaire et le collège, à moyen terme pour les cycles suivants. A partir de ce constat, deux visions s'affrontent.

Cesser de sacrifier

Pour les uns, c'est une occasion de restreindre encore les moyens de l'enseignement public, dont la dégradation favorise le recrutement du privé. Cette politique est en cours, dans la continuité de celles qui, depuis vingt ans, que la démographie soit à la hausse ou à la baisse, affectent au privé davantage de personnel payé par l'État qu'au public, proportionnellement aux évolutions des effectifs d'élèves.

Inversement, la baisse démographique nous offre une occasion historique : cesser de sacrifier les nouvelles générations et relancer enfin l'école

publique, dans un objectif d'égalité. Elle peut permettre d'améliorer les conditions de scolarisation et la pédagogie.

Maintenir les postes d'enseignant permettrait en effet d'avoir moins d'élèves par classe et de veiller davantage aux progrès de chacun. Ce serait aussi l'occasion d'exercer davantage les élèves à écrire, avec des paquets de copies traitables pour les professeurs des écoles et des collèges, alors même que les évaluations montrent aujourd'hui que les élèves français sont trop peu exercés à rédiger – c'est l'une des conséquences de la suppression massive du temps de classe.

Maintenir les postes permettrait aussi aux professeurs des écoles de réduire leur présence devant élèves à 21 heures par semaine – libérant du temps pour se former, préparer les cours, corriger les copies, et pour se concerter avec leurs collègues. Cela permettrait également d'affecter deux enseignants par classe, afin que les élèves puissent revenir à 27 heures hebdomadaires, comme c'était le cas il y a vingt ans. Dès lors, les élèves pourraient apprendre sans le stress du chronomètre, et sans que l'on renvoie à la maison ou aux cours privés les devoirs, comme la révision de ce qui n'est pas compris.



Natalité : quelle école en 2035 ?

Entre la réalité et l'instrumentalisation, la réalité de la situation de la démographie scolaire : les explications de Stéphane Bonnéry :

- [L'essentiel de la question](#)
- [L'intégrale de l'émission sur LCP](#)

Scolarité à 2 ans

Pour la première fois, le taux d'enfants scolarisés à l'âge de 2 ans est inférieur à ce qu'il était au début de la massification des études secondaires, au début des années 1960. Alors qu'il concernait plus d'un tiers des enfants dans les années 1989 et 1990... il est descendu en dessous de 10%.

Il obéit à de grandes variations territoriales : certains départements, dans l'Ouest, le Nord ou le Massif central accueillent plus du tiers des élèves voire la moitié.



Source : Stéphane Bonnery

Quels effets ?

Il n'est pas simple de mesurer les effets de la scolarisation avant 3 ans sur le parcours scolaire d'un élève, d'autant qu'ils ne dépendent pas de sa seule inscription mais de sa fréquentation réelle, des conditions d'accueil et des pratiques mises en œuvre. Mais, comment pourrait-on négliger les effets égalitaires cette scolarité précoce, tout particulièrement quand elle s'adresse à des enfants peu préparés aux apprentissages scolaires par leur environnement social et culturel ?

Elle leur permet une acculturation plus progressive aux codes de l'école et une expérience de la vie sociale et relationnelle que le cercle familial ne permet pas et qui s'avère essentielle au travail scolaire. Elle est aussi essentielle pour des enfants qui vivent dans des familles allophones et pour qui l'école est le seul lieu de leur apprentissage de la langue française. D'autant que ces familles

allophones vivent souvent dans des territoires où les places de crèches font défaut.

Faire le pari de l'apprentissage précoce d'une intelligibilité des logiques de la vie scolaire ne signifie en rien en forcer l'acquisition : la construction du sens de l'activité n'implique ni le renoncement au plaisir, ni la patience d'une progression adaptée à chacun. Certes des moyens spécifiques sont nécessaires pour que cette scolarisation soit profitable à l'enfant : locaux adaptés, formation de l'enseignant permettant une adaptation au jeune âge des élèves, personnel municipal capable de prendre en charge les questions d'hygiène, d'habillement, ...

La scolarisation à deux ans, c'est aussi dans un contexte d'offre insuffisante d'accueil en crèche, le droit des femmes à une activité professionnelle.

De la variabilité politique sur le sujet ...

Années 80 et 90

Entre 1980 et 2003, plus d'un tiers des élèves est scolarisé à 2 ans. Certes les déséquilibres régionaux témoignent que les taux les plus élevés de scolarité des 2 ans sont le résultat d'opportunités locales : à la fin des années 90, les ¾ des élèves de 2 ans du Morbihan et de la Haute-Loire sont accueillis... alors qu'ils sont moins de 3% en Guyane.

En 2000, la scolarisation des 2 ans (255000) concerne une population très largement supérieure à celle des crèches collectives (138400).

Ce fut l'époque où la communication ministérielle louait la scolarisation des 2 ans, lui attribuant tous les mérites ! Les travaux diffusés par le ministère dans les années 70-80 vont dans ce sens. Et les doutes exprimés, par exemple par Alain Bentolila, sont essentiellement liés à l'insuffisance des moyens : adaptation des locaux et formation des enseignants.

Après 2002

Puis advinrent les années où la hausse démographique conjuguée à une réduction des moyens entraîna une diminution des effectifs enseignants en maternelle et contraignit à réduire la scolarisation des plus jeunes élèves. Dès lors, le discours institutionnel se modifie, mettant en doute l'efficacité de la scolarité à 2 ans dans un contexte de discrédit général de la maternelle où Xavier Darcos interroge les besoins de formation d'enseignants essentiellement destinés « à changer les couches » !

François Hollande assure de sa volonté de renouer avec une politique volontariste en la matière mais, si ses efforts permettent de freiner l'hémorragie, ils sont loin de permettre de revenir aux taux de scolarisations des années 80-90

En 2023, Emmanuel Macron¹ annonce vouloir développer la scolarité à 2 ans dans les quartiers politique de la ville, affirmant qu'elle a des effets

essentiels sur la lutte contre les inégalités. Annonce sans suite en termes de moyens donc sans effets !

Cadeau au privé !

Il existe une forte demande de scolarisation à 2 ans chez les parents de classes moyennes et moyennes supérieures. L'école publique n'en assurant pas l'offre, ils se tournent vers l'école privée qui a bien compris que l'accueil à 2 ans constituait un facteur favorable à une poursuite de scolarité dans le privé. Et puisque le privé ne parvient pas à obtenir des postes financés par l'état pour ces classes de 2 ans, il fait le pari de l'investissement en ouvrant des classes hors contrat qui alimenteront, dès l'année suivante, leurs classes maternelles sous contrat.

Non seulement l'absence de place pour les 2 ans en école publique constitue une quasi-incitation à s'orienter vers le privé... mais elle réserve cette scolarité précoce aux familles dont les revenus permettent de financer une inscription en privé hors contrat.

Une scolarisation des 2 ans centrée sur les milieux populaires était un atout de lutte contre les inégalités... désormais, accessibles aux seules classes sociales privilégiées, elle renforce les inégalités !

De moins en moins de temps pour apprendre...

Plusieurs articles de la dernière « lettre du Réseau École » avaient montré que, depuis la fin des années 60, les élèves ont perdu une année de scolarité dans le premier degré. A cela s'ajoute les périodes sans enseignants faute de remplaçants...

Si l'on se réfère à la moyenne des scolarisations à 2 ans en 2000, c'est encore une année de moins pour un tiers des élèves...

Qui pourrait encore croire qu'en réduisant ainsi le temps d'apprentissage, nos politiques scolaires successives seraient encore déterminées à lutter contre les inégalités !

Paul DEVIN, commission Éducation

¹ Discours du 26 juin 2023 à Marseille

Critères de sélection de l'éducation prioritaire

La question de l'éducation prioritaire est de retour dans le débat parlementaire au travers d'une proposition de loi dont l'objectif majeur est la modification des critères d'attribution des moyens de l'éducation prioritaire.

Sur quels critères ?

Depuis 2014, l'éligibilité des écoles et collèges d'un secteur aux moyens spécifiques de l'éducation prioritaire est liée à des critères sociaux (CSP et taux de boursiers) et territoriaux (QPV). Seul un critère lié au taux d'élèves en retard à l'entrée en sixième est en relation avec les résultats scolaires des élèves.

Une proposition de loi a été déposée au Sénat en avril 2026 pour tenter de modifier radicalement les critères en ne retenant que ceux du niveau scolaire et plus précisément les résultats obtenus aux évaluations nationales, à l'entrée en classe de sixième.

La ruralité pénalisée ?

Les liens créés entre Éducation prioritaire et Politique de la ville par Lionel Jospin en 1990 ont recentré les ZEP sur les territoires urbains. Les zones rurales en ont nourri le sentiment d'une injustice de traitement parfois nourrie par le stéréotype d'une politique privilégiant systématiquement les banlieues.

Ce stéréotype ne résiste guère à un examen objectif des données qui désignerait certainement les banlieues s'il fallait identifier les territoires les plus privilégiés. Mais la question reste posée de savoir si l'éducation prioritaire est la meilleure réponse aux difficultés spécifiques de l'école en milieu rural. Ainsi la question de l'orientation ...

Si la révision de la carte de l'éducation prioritaire est une nécessité et qu'elle doit permettre à des zones rurales de se voir doter des moyens de l'éducation prioritaire, elle est loin d'être capable de traiter l'ensemble des questions de l'école rurale. Certainement pas celle des conséquences liées aux fermetures de classe par exemple. Pas plus que la situation des outre-mer et de leurs difficultés particulières ne pourrait se résumer à une question de ruralité.

Les revendications de moyens supplémentaires pour le monde rural doivent s'inscrire dans une analyse

des besoins et non dans un discours comparatif avec la banlieue qui présente de surcroît un risque d'ambiguïté avec les discours d'amalgame de l'extrême-droite sur les soi-disant privilèges des immigrés.

Des critères aberrants !

Attribuer les moyens de l'éducation prioritaire en fonction des résultats des élèves est une aberration. Comment pourrait-on justifier auprès d'une équipe enseignante d'un arrêt d'attribution de moyens spécifiques parce que leur travail auprès des élèves aurait eu un effet positif sur leurs résultats ? D'autant que la réduction de ces moyens les contraindrait à cesser ce travail spécifique et donc à constater, impuissants, une chute des résultats.... Avant de retrouver à nouveau les moyens de les relever à nouveau ! Une sorte d'effet yo-yo qui sacrifierait à chaque fois une ou deux générations d'élèves ...

On connaît les effets de la politique anglaise qui, à l'inverse bonifiait les écoles ayant les meilleurs résultats : « teach to test », une organisation plus ou moins consciente des enseignements qui ne vise plus les enjeux essentiels de l'éducation mais le résultat immédiat des élèves.

Dans une attribution liée, à l'inverse, à la faiblesse des résultats, ce sont les mêmes procédés qui viendront gravement perturber les enjeux éducatifs et seront loin de nourrir les ambitions de progrès liés à l'attribution de moyens supplémentaires.

A suivre ...

Le vote du Sénat, le 27 mai 2026, a écarté les critères basés sur l'évaluation pour lui préférer la formule du Code de l'Éducation : « *La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale* ». Cela écarte une critérisation sur le niveau des élèves.

Débats à suivre désormais à l'Assemblée nationale...

Paul DEVIN, commission Éducation

Des bourses à indexer, un revenu étudiant à conquérir

La crise sanitaire l'a rendu visible à ceux qui voulaient encore l'ignorer : des milliers d'étudiants font la queue devant les distributions alimentaires, renoncent aux soins, cumulent les petits emplois au détriment de leurs études. Mais la précarité étudiante n'est pas née avec le Covid, elle est structurelle. Elle est le produit d'un système d'aides qui n'a pas suivi l'évolution du coût de la vie, d'une logique de solidarité familiale qui reproduit les inégalités plutôt qu'elle ne les corrige, et d'un État qui s'est progressivement désengagé. C'est pour documenter cette réalité et proposer des réponses que j'ai conduit un rapport parlementaire sur les aides aux étudiants, déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2025, et qui a directement nourri une proposition de loi d'urgence qui sera à l'ordre du jour de la niche parlementaire du groupe GDR².

Un rapport pour mettre les chiffres sur la table

Ce travail d'investigation parlementaire confirme ce que vivent les étudiants au quotidien. Pour un étudiant sur trois, le reste à vivre après le loyer est inférieur à 100 euros par mois : une somme qui ne suffit pas à couvrir les transports, les fournitures, ou simplement se nourrir et se soigner. Près de la moitié sont contraints de travailler en parallèle de leurs études, au risque d'en compromettre la réussite. Ce n'est pas une fatalité : c'est le résultat de choix politiques.

Le principal outil public censé y répondre, les bourses étudiantes, ne remplit plus son rôle. Les critères d'attribution ont été revus chaque année entre 1998 et 2011. Depuis 2013, ils sont restés quasiment inchangés, quand le coût de la vie étudiante progressait de près de 30 %. Des milliers d'étudiants ont ainsi perdu leur droit à la bourse non pas parce que leur situation s'était améliorée, mais simplement parce que les plafonds n'avaient pas suivi l'inflation. Au total, ce sont près de 70 000 boursiers en moins en dix ans. Et parmi ceux qui perçoivent encore une aide, plus de 30 % touchent moins de 150 euros par mois. Avec de tels montants,

aucun étudiant ne peut se consacrer pleinement à ses études.

Le rapport pointe aussi une absurdité criante : les bourses ne sont versées que dix mois sur douze, calquées sur l'année scolaire, alors que les loyers et les charges tombent toute l'année. Deux mois durant lesquels l'État abandonne les étudiants à eux-mêmes, les contraignant à des emplois d'été pour simplement survivre.

Une proposition de loi pour agir maintenant

Face à cette urgence, notre groupe a inscrit dans sa niche parlementaire une proposition de loi portant deux mesures simples, concrètes, immédiatement applicables.

La première : aligner les bourses étudiantes sur le droit commun. Elles sont aujourd'hui la seule aide sociale à ne pas être automatiquement revalorisée avec l'inflation. Chaque année sans revalorisation, c'est une perte de pouvoir d'achat pour les étudiants qui en dépendent, mais c'est aussi une éviction silencieuse : quand les plafonds de ressources et les barèmes d'attribution ne bougent pas, des milliers de familles franchissent mécaniquement les seuils sans que leur situation réelle n'ait changé. Nous proposons d'y mettre fin par une indexation automatique des montants versés comme des plafonds qui ouvrent les droits.

La seconde : verser les bourses sur douze mois et non plus dix. Quatre-vingt-dix ans après les congés payés arrachés par le Front populaire, garantir aux étudiants de ne pas avoir à choisir entre payer leur loyer et prendre des vacances, c'est aussi rendre effectif le droit universel au repos.

Ces deux mesures ne prétendent pas tout régler. Elles mettront fin à une hémorragie silencieuse et apporteront un soulagement concret.

Le revenu étudiant : notre horizon

Mais soyons clairs : tout cela ne suffit pas. Notre objectif final, c'est un revenu étudiant fixé au

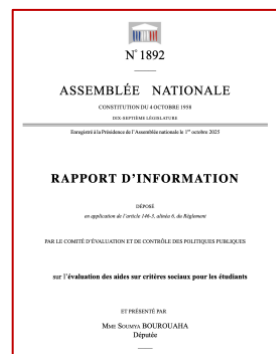
² A l'Assemblée nationale, Groupe « Gauche démocrate et républicaine » où siègent les députées et députés communistes.

minimum au seuil de pauvreté, calculé indépendamment des revenus des parents et financé par une nouvelle branche de la Sécurité sociale. C'est la revendication portée depuis de nombreuses années par les communistes, au PCF comme au MJCF.

Pour aller vers cette revendication, nous avons travaillé un dispositif de transition : une allocation versée à tous les étudiants, comportant un socle universel, parce que chaque jeune engagé dans une formation doit y avoir droit, et une part sociale qui monte jusqu'à plus de 1100 euros pour les familles les plus précaires, afin que les étudiants qui en ont le plus besoin bénéficient d'une aide correspondant à un montant permettant réellement de sortir de la pauvreté.

Ce dispositif de transition ne remplace pas la revendication finale, il en ouvre le chemin. Il introduit l'idée que le soutien aux étudiants n'est pas une aide sociale sous conditions familiales, mais un droit universel. Étudier, c'est se former. L'étudiant est un travailleur en formation. Ainsi, à l'image du système des retraites, l'étudiant doit relever de la solidarité nationale par un système socialisé, non de la solidarité familiale, aléatoire et inégalitaire.

*Soumya BOUROUAHA,
députée PCF de la Seine Saint-Denis*



[Lire le rapport d'information
de Soumya Bourouaha](#)



[Lire la proposition de loi](#)

Reconnaître le rôle et le travail des AESH !

Depuis plus d'une décennie, le ministère de l'Éducation nationale affiche l'ambition d'une école inclusive capable d'accueillir tous les élèves quels que soient leurs besoins particuliers et leur situation de handicap. Cette orientation s'est traduite par la scolarisation en milieu ordinaire de dizaines de milliers d'élèves en situation de handicap. Mais comme toujours avec des dirigeants libéraux, les choix politiques, quand ils répondent à une demande sociale, ne sont jamais suivis d'un budget à la hauteur des enjeux. Cette ambition s'est donc heurtée à une réalité brutale : l'absence de moyens humains et financiers ont mis en grande difficulté les élèves, familles, enseignant.es et personnels accompagnants.

Au cœur de ce dispositif fragilisé, le métier d'accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) incarne aujourd'hui une contradiction majeure des politiques publiques : alors que le handicap et l'égalité femmes/hommes sont brandis comme deux grandes causes nationales, les 186 000 AESH à 97 % des femmes qui font vivre l'école inclusive sur l'ensemble du territoire sont maintenues dans une précarité statutaire et salariale scandaleuse.

Créé en 2014 pour remplacer les auxiliaires de vie scolaire (AVS), le métier d'AESH devait marquer une étape vers la professionnalisation de l'accompagnement du handicap à l'école. Dans les faits, il s'est construit sur des bases profondément injustes : absence de formation initiale digne de ce nom, temps de travail incomplets imposés, très faibles rémunérations et inexistence de véritables perspectives de carrière. Dès l'origine, les personnels ont dû faire face à un manque crasse de reconnaissance institutionnelle en total décalage avec l'importance sociale de leurs missions. Face à cette situation, la mobilisation syndicale a été déterminante. Par leurs luttes, les AESH, l'ensemble de la communauté éducative et les organisations syndicales ont obtenu de premières petites avancées : une amélioration partielle de la formation et la mise en place d'une grille d'évolution salariale. Mais ces étapes restent encore largement insuffisantes : la grille demeure peu ambitieuse, les conditions d'emploi restent marquées par la

précarité, et les temps incomplets continuent d'imposer des conditions de vie indignes.

Cette situation révèle une contradiction politique particulièrement choquante. Alors même que le gouvernement érige l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte du handicap en grandes causes nationales, il maintient dans la précarité celles et ceux qui incarnent concrètement ces engagements. Car il faut rappeler une réalité essentielle : 97% des AESH sont des femmes. Le métier cumule ainsi tous les marqueurs des inégalités que nous combattons : féminisation extrême, temps partiel subi, bas salaires, absence de statut et de perspective réelle de carrière. Il s'agit bien d'une injustice sociale structurelle à l'intersection des discriminations liées au genre et au handicap.

Aujourd'hui, une brèche semble s'ouvrir. Le ministère évoque — avec toutes les précautions que le conditionnel impose — la possibilité d'un accès à un statut de catégorie B. Mais cette perspective, si elle devait se concrétiser, ne concernerait que 10 à 20% des AESH. Une telle mesure est loin de répondre aux attentes légitimes des personnels et risque de créer de nouvelles inégalités au sein même du corps des AESH en instaurant une forme de tri inacceptable.

Au-delà du scandale que constitue la situation des AESH, c'est une occasion historique de revaloriser l'ensemble des métiers féminisés que le gouvernement est en train de piétiner. La transposition de la directive européenne de 2023 sur la transparence salariale aurait pu marquer un tournant décisif en rendant enfin effectif le principe « à travail de valeur égale, salaire égal », en permettant de comparer réellement les métiers entre eux notamment entre filières très féminisées et très masculinisées et en intégrant des critères structurants comme la charge nerveuse — systématiquement invisibilisée — au même titre que la pénibilité physique. Mais le choix politique est clair : celui d'une sous-transposition assumée vidée de sa portée structurelle. En restreignant les comparaisons aux mêmes métiers, aux mêmes catégories, aux mêmes parcours, le gouvernement

organise l'impossibilité même de révéler et donc de corriger les inégalités structurelles. Avec ce calcul restrictif, les premiers chiffres avancés dans la fonction publique évoque des écarts de 3 à 4,5% donc en totale contradiction avec les données de l'INSEE qui établissent des écarts réels entre 10 et 18% selon les versants de la fonction publique. Cette manipulation par restriction du périmètre en dit long : derrière les proclamations sur l'égalité femmes-hommes brandies en grande cause nationale, se cache une politique de renoncement et de mensonge. Sans un rapport de force massif porté par les mobilisations syndicales et féministes ce texte ne sera qu'un écran de fumée de plus.

Le traitement réservé aux AESH comme celui de tous les métiers très féminisés (agente d'entretien, enseignante, agente sociale et de santé, ATSEM etc....) constitue aujourd'hui un scandale social et politique. Il met en lumière les mensonges d'une politique publique d'égalité et d'inclusion menée sans moyens véritables et sans véritable volonté.

Il est urgent d'ouvrir de véritables perspectives : un statut, une formation ambitieuse, des temps complets, une revalorisation salariale significative. Sans cela, les discours sur l'égalité et l'inclusion resteront des promesses creuses. Les AESH ne demandent pas des ajustements à la marge mais une reconnaissance pleine et entière de leur rôle social et éducatif essentiel dans le service public d'éducation. C'est pour cela que nous serons nombreuses et nombreux dans la rue le 9 juin à l'appel à la grève des organisations syndicales

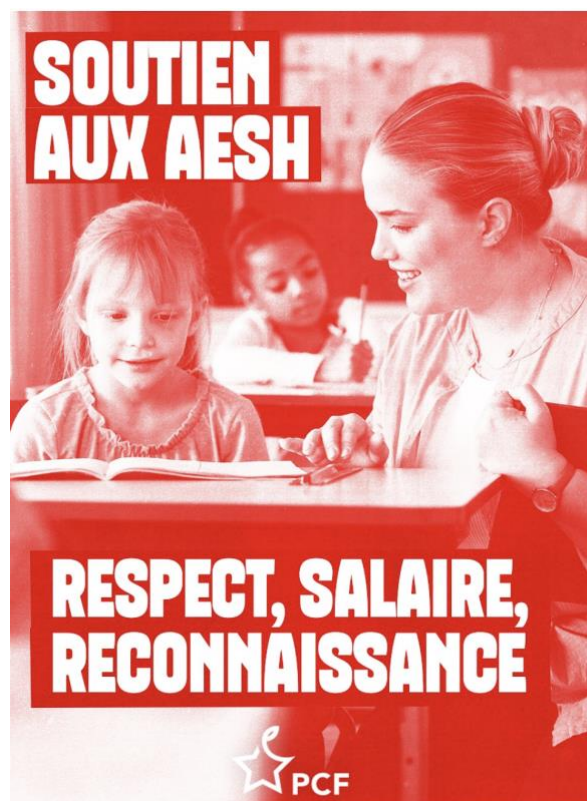
*Sigrid GERARDIN,
Conseillère municipale Paris 20^e
Commission éducation du PCF*

DERNIÈRE MINUTE ...

Un statut pour les AESH ?

Dans un récent groupe de travail réunissant syndicats et ministère, a été évoqué un statut pour les AESH... Bonne nouvelle ? Pas sûr !

Au travers d'une étude indigente, le ministère semble découvrir les difficultés d'exercice du métier que les organisations syndicales ne cessent de dénoncer depuis longtemps. Quant aux perspectives statutaires, elles sont très floues d'autant qu'ont été évoquées la création d'une nouvelle fonction « multitâche » aux contours vagues et une augmentation du temps de travail ! Manifestement, le ministère est encore très loin de comprendre la réalité de la vie professionnelle des AESH et de faire preuve d'une volonté politique déterminée qui consacrerait les moyens nécessaires à l'inclusion scolaire.





Carnets Rouges n°36 : Raison, vérité(s) et pouvoir

Sommaire

L'Édito

Paul Devin

Le dossier

La guerre contre la vérité

Christian Laval

Éducation et vérité

Gérard Sensevy, Loïs Lefevre & Carole Le Hénaff

La vérité dévoyée par LA science

Patrick Rayou & André Robert

L'ère de la post-vérité ou le triomphe du discours publicitaire

Michel Fabre

Science, non-science, recherche, et élaboration des vérités scientifiques

André Robert

Regardons les médias

Olivier Poche

Menaces sur la liberté de conscience des enfants

Paul Devin

Concurrence des discours de vérité à l'école : l'Afrique comme miroir grossissant

Sarah Croché

Réseaux sociaux et rapport à la vérité : le cas des questions socialement vives

Céline Chauvigné

Brève réflexion sur la formation à l'esprit critique à l'École

Vincent Charbonnier

La vérité en classe d'histoire : un obstacle épistémologique

Lucie Gomes

Pour une approche socio-historique des savoirs

Jacques Bernardin

Enseigner la géographie autrement pour armer l'esprit critique

Yann Coudreau

Fonder les prémices du raisonnement scientifique en Sciences Économiques et Sociales. S'affranchir de la pensée doxique et du discours dogmatique

David Descamps, Agathe Foudi

Construire la confiance dans la démarche scientifique à l'ère de la post-vérité. Le cas de l'enseignement de la théorie de l'évolution

Benoit Urgelli

L'entretien

Françoise Lantheaume | Professeure émérite en sciences de l'éducation et de la formation, Université Lumière Lyon2

Notes de lecture

Temps de l'enfant, rythmes scolaires : Vraies questions et faux débats | Stéphane Bonnéry (dir.)

Note de lecture proposée par Christine Passerieux

Le Loup en slip | Wilfrid Lupano, Mayana Itoiz & Paul Cauuet

Note de lecture proposée par Delphine Loubatière

**Télécharger gratuitement
la revue (n°36)**

**Télécharger gratuitement
tous les numéros**